



Règlement 2020

Art 1 : Définition de l'épreuve

Le Trail de Porquerolles est une manifestation organisée par l'association Top Oxygène. Elle se déroule, chaque année, à Porquerolles. Porquerolles est une île protégée qui fait partie du Parc National de Port-Cros. L'édition 2020 se déroulera le samedi 03 Octobre 2020.

L'épreuve se déroule sur une distance de 25km. Elle se déroule exclusivement par équipe de 2 : Masculines / Féminines / Mixtes. Lors de la course, les deux membres de l'équipe doivent rester à vue et franchir tous les points de contrôle ensemble. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification.

Le principe est la semi-autosuffisance, sur des pistes et des sentiers de randonnée. Il implique une certaine autonomie en boisson et en nourriture sur l'ensemble de la course.

Art 2 : Certificat médical ou licence :

Tout participant devra impérativement présenter une des deux pièces justificatives suivantes :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (émis après le 03/10/2019)
- Une licence sportive de la FF d'Athlétisme (de l'année en cours)

L'ouverture des inscriptions est prévue le 14 février 2020. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 01 septembre 2020, dans la limite des places disponibles.

Toutes les pièces justificatives (licence, certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport, ...) devront obligatoirement être envoyées avant le lundi 21 septembre 2020. En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Paiement

Le paiement est possible par carte bancaire (VISA, MASTERCARD) via le site sport-up.fr ou via l'envoi de chèque au siège de l'association Top Oxygène. Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription sur le site.

Option Assurance Diamant (facultative)

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place d'une « option assurance diamant » pour l'équipe d'un montant de trente euros (30 €). Celle-ci permet toutes modifications ou annulation sans justificatifs suivant les conditions de l'annexe « Assurance Diamant 2020 ».

En cas de mise en place de l'option assurance diamant, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur et la décharge ci-dessus » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à l'option assurance diamant, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

1) En cas de sélection, le coût de l'option assurance diamant sera ajouté à la somme due par le

demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.

2) L'achat de l'option assurance diamant permet le remboursement des droits d'inscription et options selon les conditions précises mentionnées dans son formulaire et dans l'annexe au règlement « Assurance Diamant 2020 »

Art 3. Retrait billets passage bateau aller/retour :

Afin d'éviter une affluence trop importante à l'embarcadère de la Tour Fondue, ainsi qu'au retrait des dossards, nous vous demandons de respecter le contenu du programme qui est mentionné à l'article 5 du présent règlement. Les bateaux effectuant la navette entre la Tour Fondue et l'île de Porquerolles ont une capacité de 250 personnes.

Les compétiteurs du Trail de Porquerolles bénéficieront d'un tarif négocié avec la compagnie TLV, disponible en option lors de l'inscription. Pour récupérer votre billet pré acheté à tarif réduit, vous devez faire part de votre inscription au Trail de Porquerolles, lors de votre présentation à l'accueil de la Tour Fondue, et indiquer votre nom.

Art 4. Retrait des dossards :

Les retraits des dossards pour le Trail de Porquerolles feront le vendredi de 17h à 19h et le samedi matin de la course, sur l'île de Porquerolles, à la salle de la mairie.

Tous les documents administratifs doivent avoir été envoyés par mail ou par courrier aux bureaux de TOP Oxygène (4^{ème} étage, 8 rue de l'hôtel de ville 92200 Neuilly sur Seine Aucun document ne sera pris sur place afin d'éviter un encombrement administratif de dernière minute avec nos équipes.

Art 5 Programme :

Vendredi 02 octobre 2020 :

- Retrait des dossards de 17H à 19H. Salle de la Mairie de Porquerolles

Samedi 03 octobre 2020, épreuve du Trail de Porquerolles :

- 1er bateau au départ Tour Fondue : 7H30 / horaire à confirmer auprès de la TLV (04.94.58.21.81). Traversée de 15 minutes vers Porquerolles
- Retrait des dossards à partir de 8h à la Salle de la Mairie
- Départ : vers 10H30
- Temps donné du premier : 2H / Temps donné du dernier : 4h30
- Remise des prix sur la place de l'église : 14h00

Art 6. Participation :

Le Trail de Porquerolles est ouvert à tout coureur, homme ou femme, âgé de + de 18 ans.

Art 7. Barrière horaire :

Trail de Porquerolles, finish line : +5h00 après le départ

- Rappel temps 2019 :
 - 1^{er} : 2H02
 - Dernier : 4H51

Art 8. Ravitaillements et pointages des participants :

- 3 ravitaillements le long du parcours

Sur chaque poste de ravitaillement un pointage sera effectué. Les participants n'ayant pas été pointés seront pénalisés. Les deux membres de l'équipe doivent pointer ensemble.

Nous demandons à l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'hygiène et la propreté sur les

différentes zones de ravitaillements. Des bénévoles sont là pour vous servir et des containers poubelles sont là pour y déposer vos déchets.

Art 9 : Equipement Obligatoire :

Les concurrents sont tenus à certaines règles de sécurité strictes. Le lieu de la course étant un parc national, il faut comprendre que l'assistance et le suivi ne seront pas aussi immédiats que pour un événement classique.

Ainsi, les concurrents sont tenus d'avoir :

- Le gobelet réutilisable fourni par l'organisation lors du retrait des dossards. Attention, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, si vous n'avez pas le vôtre, vous ne pourrez pas vous servir en boisson !
- Téléphone portable (facultatif)

Il est fortement conseillé aux participants de se munir d'une réserve d'eau (Camel Bag ou gourdes) afin de pouvoir s'hydrater entre les ravitaillements. Il peut rapidement faire chaud sur l'île, même à cette période, et il est nécessaire de s'hydrater en continu lors de la course.

Le non-respect de ces points entrainera la mise en place de pénalités temps ou l'exclusion de la course sans prétendre à aucun remboursement.

ATTENTION, le tractage ainsi que les bâtons de randonnées sont interdits.

Art 10. Dossard :

Le dossard doit être impérativement épinglé sur votre poitrine de manière visible.

Art 11. Parcours et Balisage :

Le parcours sera balisé avec des balises réutilisables. Nous vous demandons d'être très vigilant. Les sentiers sont quelques fois pourvus de racines ou de gros cailloux, une chute sur ce type de sol peut être grave, alors la plus grande prudence est recommandée. Au cas où vous vous seriez égaré nous vous demandons de revenir sur vos pas, là où vous avez vu la dernière balise.

Attention, afin de ne pas marquer la nature de notre présence, les indications de parcours seront très simples. Il est recommandé d'être vigilant. Également, des contrôleurs effectueront des contrôles de dossards sans prévenir afin d'éviter toute tentative d'utiliser des chemins de traverse.

Art 12. Médicalisation et sécurité des participants :

L'épreuve sera médicalisée par une équipe de secouristes en poste sur la place du village et prête à intervenir.

Art 13. Protection de l'environnement :

Vous allez évoluer dans un milieu sensible et protégé. L'île de Porquerolles fait partie du Parc National de Port Cros et à ce titre, le site est extrêmement protégé car les espaces naturels traversés sont sensibles. Nous vous demandons donc de respecter les points suivants :

- De ne pas jeter vos déchets personnels. Vous pourrez le faire sur les points de ravitaillements.
- Ne pas utiliser d'objets lumineux ou sonores en dehors des ustensiles de secours et d'alerte
- Les coureurs ne devront en aucun cas, sortir des pistes et des sentiers autorisés.
- Tout participant surpris à ne pas respecter cet article se verra disqualifié et encourra des sanctions administratives. Une charte de bonne conduite sera signée par chaque participant.

Art 14. Prix de l'inscription :

Frais d'inscription :

Tarif 2020 (par personne)	
Cotisation annuelle Association Top Oxygène (obligatoire)*	15€
Frais d'inscription au Trail	49€

*Pour information, une partie de la cotisation à l'association Oxygène est reversée à une association défendant la cause environnementale.

Tarif des options :

Traversée bateau Porquerolles (A/R) (tarif grand public 2020 TLV : 19,50€)	17€
Assurance Diamant (pour l'équipe)	30€
Hébergement (avec seulement petit déjeuner) en dortoir au centre IGESA le vendredi soir	50€
Hébergement (avec seulement petit déjeuner) en dortoir au centre IGESA le samedi soir	50€

Les frais d'inscription comprennent :

- 1 gobelet réutilisable à utiliser aux ravitaillements
- Les ravitaillements
- Un cadeau Finisher
- L'assistance médicale
- La sécurité parcours
- La remise des prix
- Les récompenses
- Un TopKado composé de produits offerts par les partenaires du Trail
- L'encas d'après-course

Art 15. Assurance :

Oxygène contracte une assurance responsabilité civile course auprès de la compagnie MMA. Nous invitons chaque participant à contracter une assurance individuelle nominative valable pour l'épreuve.

Art 16. Limite d'inscription :

L'épreuve est limitée à 150 équipes de deux personnes. Une fois le nombre de participants atteint, les inscriptions seront closes.

Art 17. Vestiaires, remise des prix :

VESTIAIRES :

Vous pourrez déposer vos effets personnels à l'école de Porquerolles ou à la maison du commandant selon les autorisations municipales qui nous sont accordées.

REMISE DES PRIX :

Elle se fera dans la foulée (vers 14H00) et en fonction du classement annoncé par la cellule chronométrage. Seront récompensés :

- Les 3 premières équipes Scratch
- La première équipe Masculine
- La première équipe Féminine
- La première équipe Mixte

Art 18. Annulation de l'épreuve :

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries, cas

de force majeure), la compétition pourra se dérouler sur des parcours de substitution conformes aux exigences imposées par le Préfet du Var (dans son arrêté préfectoral du 19/06/2018, annexe 4). Dans le cas où l'épreuve serait impraticable, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Art 20. Droit à l'image :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation Top Oxygène, pour l'utilisation de son image sur tout support publicitaire ou promotionnel. Une autorisation de droit à l'image est intégrée dans les conditions générales d'inscriptions.

Art 21. Engagement et Sensibilisation à l'Environnement :

Pour participer à la course, toute l'équipe doit avoir au préalable répondu en ligne au questionnaire Quizz **Sensibilisation à l'environnement** qui donnera lieu d'un tirage au sort parmi les meilleurs répondants pour le gain d'une récompense. Les réponses de ce quizz sont à trouver dans le site internet du parc National.

Une partie de la cotisation à l'Association TOP Oxygène sera reversée à une association défendant la cause environnementale.

